

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 avril 2016 à 20h00 au bureau communal

Sont présents :

CG :

Guyot Stefanie, Dunand Nicole, Esseiva Heger Rachel (avec retard annoncé), Maurer Ariane, Benoit Yann, Borel Kewin, Grange David, Hänni David, Heger Yvan, Jeanneret Eddy, Maradan Raphaël

Excusés :

Girardin Christian

CC :

Borel Yveline, Château Eric, Humbert-Droz Olivier, Känel Olivier, Raval Philippe

Catherine Simon-Vermot Anne-Lise Monard

Le président, M. D. Grange ouvre la séance en souhaitant à chacun la bienvenue.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 09.12.2015
3. Information du CC au sujet du chauffage du Temple
4. Brève évaluation de chacun sur la législature 2012-2016
5. Informations du conseil communal
6. Divers

A. Maurer demande pourquoi la demande de crédit pour le Temple n'est toujours pas à l'ordre du jour, alors qu'il était prévu de la traiter lors d'une séance prévue le 14 janvier dernier, séance qui a été annulée.

Cette demande n'a pas pu être présentée au Conseil général, des informations seront données à ce sujet au point 5 de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté.

2. Procès-verbal de la séance du 09 décembre 2015

Sa lecture n'est pas demandée. Il a été accepté par tous les membres par e-mail avant sa publication sur le site internet de la commune.

3. Information du CC au sujet du chauffage du Temple

P. Raval explique que lors de la demande de crédit de 604'000 pour le chauffage à distance, il était prévu d'installer au Temple des radiateurs qui n'étaient peut-être pas la solution idéale. Suite à une réunion en septembre dernier au Temple en présence de Planair, du Bureau technique Chappuis, de représentants de l'OPAN, de membres du CC de S. Guyot et N. Dunand, il a été suggéré d'installer plutôt un système avec convecteurs sous les bancs. Des devis ont été établis alors, cette solution plus adaptée reviendrait à environ 84'000.

Le Conseil général a ensuite accepté l'étude d'un architecte pour évaluer le coût de travaux pour un projet de rénovation globale du Temple. Le montant total de cette rénovation globale,

chauffage au sol compris a été évalué par l'architecte à Fr. 486'000, somme que la commune n'a pas les moyens d'investir actuellement. Le conseil communal a pris la décision à la majorité d'opter pour l'installation de convecteurs au Temple, solution plus onéreuse que les radiateurs, mais entrant dans le cadre du crédit voté en janvier pour le chauffage à distance.

D. Hänni demande pourquoi la solution des convecteurs a été choisie, car n'est pas en possession des mêmes coûts selon le papier qui lui a été transmis à la commission de l'énergie.

P. Raval indique que la comparaison des différentes solutions de chauffage par l'architecte ne présente que des montants, qu'aucun devis ne sont présentés.

Y. Heger demande pourquoi P. Raval a effectué l'estimation du coût de l'installation d'un chauffage au sol et que le conseil général n'a plus eu de nouvelles de la commission du Temple.

P. Raval indique que la commission n'a présenté qu'un projet global pour un montant de Fr. 485'000.

Y. Heger souhaiterait voir le travail de la commission, par respect pour elle.

E. Jeanneret pense qu'il s'agit plutôt d'un conflit de personnes, le Temple est conflictuel, les choses ne sont pas claires, ni assez définies, ni saines. Il demande ce qu'il en est des demandes de fonds évoquées dans un procès-verbal du Conseil général.

P. Raval indique que depuis septembre dernier, n'avons reçu que l'évaluation de l'architecte pour le Temple de 486'000, que même en cas de récolte de fonds la commune devrait décaisser des fonds, que notre taux d'endettement actuel ne nous le permet pas.

Y. Heger pense qu'une étape a été sautée, qu'une décision n'est pas possible. Regrette que le Conseil général n'ait pas eu mot du projet de la commission du Temple.

A. Maurer demande pourquoi Y. Borel ne s'est plus prononcée à ce sujet depuis le vote du Conseil général pour l'étude de l'architecte.

E. Château rappelle que le projet de rénovation du Temple n'est pas à l'ordre du jour de ce soir.

E. Jeanneret pense que le vote de ce devis a été la cause de la mésentente actuelle.

S. Guyot estime qu'en cas de conflit, les deux parties ont droit à la parole, elle souhaite qu'Y. Borel puisse donner son avis, elle souhaite savoir pourquoi le conseil communal n'a jamais accepté de recevoir la commission du Temple.

Y. Borel rappelle qu'il faut tenir compte de 3 aspects : chauffage à distance, rénovation et finances. Elle indique qu'actuellement le rapport concernant la rénovation est terminé, qu'elle souhaiterait demander au Conseil général un accord de principe pour cette rénovation même si les travaux ne se font pas ou pour une partie du montant évalué.

K. Borel demande pourquoi ne pas en rester à la première version envisagée, soit installation de radiateurs. Pense que le chauffage au sol n'est pas la meilleure option pour le Temple, puisque qu'il faut beaucoup de temps pour arriver à la température souhaitée. Puisque problèmes financiers, verrait plutôt des radiateurs, même si moins esthétique.

P. Raval indique que selon les spécialistes la solution convecteurs pour ce bâtiment est la mieux

adaptée.

K. Borel demande si seul Planair a été consulté pour une étude, car son expérience avec cette entreprise ne lui a pas donné entière satisfaction.

P. Raval indique qu'il resterait avec l'installation de convecteurs une somme d'environ 100'000 par rapport au crédit voté qui pourrait servir à trouver une solution de location de chaudière de remplacement indispensable en cas de panne.

D. Hänni, estime que par rapport au 485'000 estimé par l'architecte, il s'agit de comparer ce qui est comparable.

E. Jeanneret trouve important de déterminer les moyens financiers de la commune.

A-L. Monard rappelle qu'aucune démarche allant dans le sens d'une rénovation ne peut être entreprise légalement tant que le Conseil général n'a pas donné son accord, en tant que propriétaire du Temple, par l'acceptation d'une demande de crédit d'environ 400'000 (hors chauffage). Il n'est donc pas d'actualité encore de parler de rénovation.

D. Grange, selon sa demande aux conseillers communaux souhaiterait qu'ils soient ce soir unanimes.

S. Guyot souhaite que P. Raval présente un rapport chiffré et que soit demandé l'avis de la commission financière.

P. Raval rappelle que le Conseil général a accepté la demande de crédit de 604'000 comprenant une solution de chauffage avec radiateurs, que cette solution a été modifiée en accord avec tous les intervenants en septembre par le choix mieux adapté de chauffage avec convecteurs. Suite à la proposition de l'architecte pour un chauffage au sol, le conseil communal a demandé à Y. Borel, de lui présenter un rapport, devis à l'appui, motivant le choix d'un chauffage au sol par rapport à la solution des convecteurs. Le rapport n'a pas été présenté, raison pour laquelle le conseil communal à la majorité a pris la décision d'installer un chauffage à convecteurs.

S. Guyot trouve anormal que la séance de septembre au Temple ait été convoquée par P. Raval, elle indique qu'il s'agit d'un geste typique que l'on passe outre les procédures.

E. Jeanneret indique qu'il s'agit de traiter les choses en parallèle, soit CAD et Réfection du Temple.

Y. Heger souhaite connaître les différentes options de chauffage et savoir pourquoi certaines sont incompatibles avec la rénovation.

E. Château indique que le système de chauffage a été choisi maintenant et que si souhait de rénovation par la suite, il faudra faire avec la solution choisie.

N. Dunand demande si le Temple ne pourrait pas être sorti du patrimoine communal en faveur d'une fondation. Elle regrette vivement la mauvaise ambiance engendrée par ce projet.

E. Jeanneret pense qu'il faut se donner du temps pour réfléchir à une rénovation.

R. Maradan demande pourquoi ne pas attendre pour l'installation d'un chauffage au Temple.

O. Känel avoue son mécontentement et signale que le conseil communal a pris une décision, qui devrait être respectée, qu'il est impossible d'avancer dans les projets de cette manière.

Y. Heger relève le peu de clarté dans les mandats, admet que la décision prise est là, que le choix est peut-être rationnel, mais conteste la manière d'y arriver qui engendre frustration et impression de ne pas être entendu des membres des commissions.

D. Grange décide de clore le débat puisque qu'aucune décision n'est à prendre.

4. Brève évaluation de chacun sur la législature 2012-2016

D. Grange a demandé à chacun de fournir son bilan par écrit ou de le transmettre au bureau communal afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

R. Esseiva-Heger : n'a pas préparé par écrit, estime s'être déjà exprimée à plusieurs reprises à ce sujet.

N. Dunand : bonne expérience puisque je continue. Quand on est novice, cela prend du temps pour comprendre le fonctionnement du Conseil général. Les cahiers des charges vont aider les nouveaux.

R. Maradan : Est là depuis peu de temps, mais est motivé pour la suite.

D. Hänni : Bonne expérience, découvre la politique villageoise, a encore peu d'expérience, mais trouve motivant. Estime que nous avons de la chance de pouvoir travailler comme ça en Suisse.

Y. Heger : texte en annexe.

A. Maurer : indique avoir entendu qu'en tant que restauratrice, elle ne devrait pas faire de politique, constate que cette remarque est toujours dans les mœurs. Pense qu'il faudrait que le Conseil général se réunisse plus souvent. Elle regrette d'apprendre au restaurant certaines informations qui ne sont pas données aux conseillers généraux.

S. Guyot : J'ai appris qu'en tant que membre du Conseil général il est impératif de vérifier la source des informations par soi-même avant de les transmettre ou de prendre des décisions. Un bilan intermédiaire serait bénéfique.

K. Borel : texte en annexe

E. Jeanneret : trouve le mandat intéressant, est très content d'avoir eu des contacts et de faire connaissance avec les autres conseillers généraux. Regrette qu'il y ait eu tant de projets à mener cette dernière année impliquant des décisions difficiles à prendre au niveau financier. Souhaite que la suite soit moins intense. Est motivé pour les prochaines années tout en indiquant qu'il a accepté des responsabilités supplémentaires au niveau des pompiers et que, de ce fait, il devra abandonner des commissions.

D. Grange : texte en annexe.

E. Château : a participé durant 2 ans au Grippol Cercle scolaire du Locle, au niveau du Tourisme, peu d'évolution, CRTMN séance durant lesquelles le canton fait passer des informations, très peu de pouvoir, représentant sert de relais pour ramener les informations dans

les communes.

S'est occupé du CAD, beau projet. Des conflits, il y en a eu et il y en aura toujours, il faut apprendre à gérer, impossible d'avoir toujours tous les mêmes opinions.

O. Känel : concernant l'agriculture, a participé aux projets concernant la qualité paysagère, achat de 3 ha de forêt, 310 m³ de bois ont été fait, mais pas encore vendus. Au niveau des marais, projet de zone tampon, les experts feront un premier passage pour la taxation des terrains. Pour l'urbanisme, beaucoup de dépôts de plans, qui ont représenté un énorme travail, toujours moins gérable pour les petites communes.

P. Raval : est globalement satisfait de cette législature durant laquelle la commune a effectué beaucoup d'investissements. Le budget est toujours difficile à établir. Pense que le CC communal devrait faire partie de toutes les commissions. Est satisfait par rapport à la location des appartements de Temple 87, un seul est encore à louer.

Y. Borel : texte en annexe.

O. Humbert-Droz : A eu peu de temps pour préparer. Assume le mandat de conseiller communal depuis 2 ans, est entré en cours de législature. A repris le dicastère de l'instruction publique, trouve ce dossier intéressant, apprécie de travailler avec les communes voisines, mais il faut beaucoup de temps et essayer de régler les conflits. Il regrette les divergences et tensions qui règnent au sein du Conseil communal, mais va poursuivre son mandat.

D. Grange demande si les administratrices souhaitent s'exprimer.

C. Simon-Vermot et A-L. Monard ont trouvé pénible cette deuxième partie de législature car surcharge de travail, évolution des tâches importantes, mauvaise ambiance au sein des autorités. Elles avouent qu'elles sont encore en place car elles ont du plaisir à travailler ensemble et apprécient beaucoup les contacts qu'elles entretiennent avec la population.

D. Grange pense que des problèmes, il y en a dans toutes les communes et que nous ne pourrions pas les régler ce soir.

5. Informations du Conseil communal

O. Känel

Urbanisme

La commission se réunit après la séance pour l'examen de quelques dossiers.

Y. Borel

Centre Jura

Sort d'une réunion initiée par le canton, projet de créer 4 régions.

P. Raval

CAD

Toujours des pannes de chaudière. L'entreprise Fatton a terminé la remise en état des terrains. Une offre a été demandée pour le goudronnage de la place de manœuvre.

Temple 87

Il reste un appartement à louer, les garages seront séparés, les aménagements extérieurs sont à l'étude.

Chante-Joux

Cherchons à louer les bureaux de P-A. Guyot et abandonnons pour l'instant l'idée de déménagement du bureau communal, principalement pour des raisons financières (coûts aménagement à Chante-Joux et aménagement appartement dans l'actuel bureau communal).

Mise au gabarit route La Forge – La Clef-d'Or

Avons pris contact avec l'Etat pour savoir si possibilité de profiter de ces travaux pour créer un trottoir. Réponse négative.

6. Divers

K. Borel relaie une demande de B. Cuenot au sujet de la piste de pétanque aménagée dans le terrain de Chante-Joux. Il regrette que les propriétaires voisins n'aient pas été informés. Demande si ce terrain est public. Eric Chateau répond que ce terrain a été aménagé aux frais de la Sté de pétanque, dont beaucoup de membres sont chauliers. D. Grange ajoute que des gabarits ont été installés l'automne dernier. Ce terrain sera public.

Y. Heger demande des renseignements au sujet d'un projet de constructions de villas à La Lisière.

Demande si ce projet est privé. Ce projet a été élaboré par le propriétaire du terrain pour les parcelles pas encore construites. Un plan de quartier avait été établi avant les premières constructions.

E. Jeanneret, dans le cadre du projet d'améliorations foncières des Marais, aimerait que le conseil communal lui fasse connaître ses souhaits par rapport aux chemins communaux des marais. Il y aurait éventuellement possibilité de profiter de subventions fédérales pour ces chemins en les incluant dans le projet.

A. Maurer demande des nouvelles de SEVAB.

O. Humbert-Droz indique qu'il ne peut pas encore donner d'information à ce sujet.

A. Maurer demande si nous avons utilisé le bois de la dernière coupe de la forêt pour le CAD. Ce bois n'a pas été utilisé pour le CAD.

D. Grange indique un léger dépassement de crédit pour Temple 87, ce point sera repris lors de la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée, D. Grange clôt la séance à 22h25.

L'Administratrice :